table et de faire payer ce taux par tels bains qu'il croira à propos."

Résolu,—"Que des tayaux de distribution de l'Aqueduc soient posés entre la rue et toutes les maisons payant un bon intérêt sur les dépenses; pourvu que chaque propriétaire recevant l'eau avance le mon tant de cette dépense, qui sera remboursée à même la taxe de l'eau; et que cette dépense soit portée au compte du fonds de l'Aqueduc."

Résolu,—" Qu'un plancher en madriers appuyé sur des piliers soit posé en face de halle Champlain, pou rvu que cette dépen se n'excède pas deux mille piastres; et que l'argent soit prise sur le fonds général."

Résolu,—"Que des dalles et des grilles soient posées à la halle du marché Jacques Cartier, si la dépense n'excède pas quatre cents piastres, et si un an de délai est accordé pour la payer; et que le montant de cette dépense soit pris sur le fonds général."

Résolu, - "Que Son Honneur le Maire soit autorisé à vendre à monsieur Wm. Baker, un emplacement situé dans l'angle nord-ouest des rues Saint-Eustache et Neuvelle, moyennant la somme de cent louis payable comme suit : cinquante louis comptant et la balance en deux ans, c'està-dire, vingt-oinq louis par année avec intérêt ; et que cette somme soit versée dans le fonds d'amortissement.'



Ce que fait souvent au nez de ses amis monsieur Henri Lenriumé, du département du sécrétaire provincial.

NOS GRANDS HOMMES.

PREMIER TABLEAU.



Portrait véridique de sa majesté le p'tit Antoine Singa-Jean récitateur des lectu res de monsieur Etienne Parent, et l'ami de Bussière (Achille) et compagnie.

SECOND TABLEAU.



La tête du dit Bussière.

ANNONCES.

PERDUE.

MARDI MATIN, depuis la rue du Vieur Pont, jusqu'au Marché de la Basse Ville. Un PORTEFEUILLE en maroquin rouge, contenant la somme de £11 17 6. Celui qui le rapportera au bureau du "Canadien", sera généreusement récompensé.

Quebec, 10 novembre 1859.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son be reau d'affaires, dans le faubourg Sain, Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

TROUVÉ.

Un document intitulé "Bill of Parcels!
Le propriétaire pourra le ravoir ens'a
dressaut à monsieur F. X Déry, ferblantin,
rue Saint-George, faubourg Saint-Jean
où à ce bureau, et en payant les frais d'a
nonce.

Québec 4 octobre 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçu, comme pensionnaires; et, au besoin, deu chambres, pourront être louées pour mesieurs et dames,

S'adresser au soussigné rue Saint Mecolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE Québec 13 juillet 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAI.

L'OBSERVATEUR PARAÎT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, No. 26, ruc Aiguillon, taubourg Sau Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins pannée, payable invariablement d'avant

Nous prevenons nos abonnés et le p blic, que monsieur Joseph Laroche esta otrisé à recevoir les sommes dues à s établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES:—Six lignes et al dessous, 2s. pour la première insertion, 6d. pour chaque insertion subséquent Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque is sertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACE